

RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°47 – MARS 2021

Recueil publié le 20 mars 2021

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
Spécial N°47 –MARS 2021
Recueil publié le 20 mars 2021

PREFECTURE DE LA VENDEE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

**Arrêté N° 171/2021/DRLP1 portant démission d'office d'une conseillère
municipale**



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des libertés publiques**

**Arrêté N° 171 /2021/DRLP1
Portant démission d'office d'une conseillère municipale**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code électoral, notamment son article L. 236 ;

VU le procès verbal en date du 15 mars 2020 de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Vouvant

VU l'arrêt n° 50323 de la Cour de Cassation du 10 mars 2021 ;

Considérant l'arrêt de la cour d'appel de Poitiers, chambre correctionnelle, en date du 23 janvier 2020 qui a condamnée Mme Myriam GARREAU à trois ans d'inéligibilité ;

Considérant la décision n° 50323 de la Cour de Cassation en date du 10 mars 2021 par laquelle le pourvoi en cassation contre cet arrêt n'est pas admis;

Considérant que Mme Myriam Garreau a été informée de cette décision ;

Considérant que la dite condamnation à une peine inéligibilité est devenue définitive ;

ARRETE

Article 1er : Mme Myriam GARREAU est déclarée démissionnaire d'office de son mandat de conseillère municipale et par voie de conséquence de son mandat de Maire de la commune de Vouvant et de conseillère communautaire de la communauté de communes de Fontenay-le-Comte.

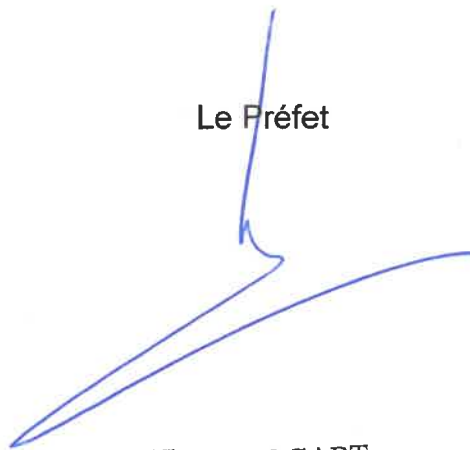
Article 2 : En application de l'article L. 236 du code électoral, le présent arrêté peut faire l'objet d'une réclamation devant le tribunal administratif de Nantes dans les dix jours qui suivent sa notification à l'intéressée.

L'exercice de ce droit de recours n'a pas pour effet de suspendre l'exécution de cet arrêté.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée au Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **19 MARS 2021**

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then extends horizontally to the right.

Benoît BROCARD